



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2023-338

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique / Communication

R02-2023-10-01-00001 - Décision de délégation générale de signatures aux responsables de pôles et missions rattachées au directeur régional (2 pages)	Page 3
R02-2023-10-01-00002 - Décision de délégations spéciales de signature Pôle Gestion Fiscale (3 pages)	Page 6

Direction Régionale des Finances Publiques de la
Martinique

R02-2023-10-01-00001

Décision de délégation générale de signatures
aux responsables de pôles et missions rattachées
au directeur régional

Décision de délégation générale de signature aux responsables de Pôle et de missions rattachées au directeur régional

L'Administrateur général des Finances publiques, directeur régional des finances publiques
de la Martinique ;

Vu le décret n°2008-309 du 03 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la
direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 03 avril 2008 relatif à la direction générale des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs
des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la
direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances
publiques de la Martinique ;

Vu le décret du Président de la République du 06 mai 2022 portant nomination de M.
Rodolph SAUVONNET, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la
direction régionale des finances publiques de la Martinique à compter du 01 juin 2022 ;

Décide :

Article 1^{er} : Délégation générale de signature est donnée à :

-Mme Marie AZOULAY, administratrice des finances publiques adjointe, référente politique
immobilière de l'État – responsable de la mission domaniale,

-M. Laurent MERCKEL, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle
gestion publique,

-Mme Alberte MURTE-CY THERE, administratrice des finances publiques adjointe,
responsable du pôle pilotage et ressources, de la mission Stratégie Performance et de la
communication,

-Mme Valérie VERDOUX, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du
pôle gestion fiscale,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul(s)e, ou
concurrentement avec moi, sous réserves des dispositions de l'article 2 et des restrictions
expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux
affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 : Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012.

Article 3 – Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Article 4 – La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique et/ou sera affichée dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de la Martinique.

A Fort-de-France, le 1^{er} octobre 2023

Directeur régional des Finances publiques de la Martinique,



Rodolph SAUVONNET
Administrateur général des Finances publiques

Direction Régionale des Finances Publiques de la
Martinique

R02-2023-10-01-00002

Décision de délégations spéciales de signature
Pôle Gestion Fiscale

Fort-de-France, le 1^{er} octobre 2023

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale –
contrôle fiscal – affaires juridiques**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des finances publiques
de la Martinique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la
direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs
des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction
générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances
publiques de la Martinique;

Vu le décret du Président de la République du 06 mai 2022 portant nomination de
M. Rodolph SAUVONNET, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la
direction régionale des finances publiques de la Martinique à compter du 01 juin 2022 ;

Décide :

Article 1 : Délégation générale de signature est donnée à Mme Valérie VERDOUX,
administratrice des finances publiques adjointe, responsable du Pôle gestion fiscale

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie VERDOUX délégation est donnée à :

-Mme Joëlle DUCLOS, inspectrice principale,

-Mme Naïma NANCY, inspectrice principale.

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux
attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir
séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant
limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Assiette des particuliers et des professionnels :

M. Ousmane FOFANA, inspecteur divisionnaire, responsable de la division assiette des
particuliers et des professionnels

Mme Judith CALABER, inspectrice,
M. Claude FLAMAND, inspecteur,
M. David PARIS, inspecteur,
Mme Monelle MARIE-LUCE, contrôleuse,

2. Pour la Division Recouvrement :

Mme Joëlle DUCLOS, inspectrice principale, responsable de la division recouvrement

Mme Gladys CAUSSADE, inspectrice,
Mme Ségolène RUELLAN, inspectrice,
Mme Valérie DUMANOIR, contrôleuse,
M. Olivier JACOB, inspecteur, huissier,
M. Olivier LUC, inspecteur, huissier,

3. Pour les missions foncières :

Mme Liliane LABAT, inspectrice divisionnaire, chargée de mission

Article 3 : Délégation générale de signature est donnée à Mme Naïma NANCY, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division Contrôle fiscal, affaires juridiques et agréments, interlocution, pilotage des services et suivi des commissions en l'absence de directeur adjoint.

1. Pour la Division Contrôle fiscal, affaires juridiques et agréments :

Mme Naïma NANCY, inspectrice principale, responsable de la division Contrôle fiscal, affaires juridiques et agréments, interlocution, pilotage des services et suivi des commissions.

M. Patrick NABOR, inspecteur,
M. José GAU, inspecteur,

Article 4 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1-1. Service Agréments / défiscalisation :

M. Dominique BRACCIANO, inspecteur divisionnaire, responsable du service
M. Marc DIMBOUR, inspecteur,

1-2. Service Affaires juridiques et contentieux d'assiette :

Mme Laurence MAURAY, inspectrice divisionnaire, responsable du service
Mme Myriam RUFIN, inspectrice,
Mme Ingrid SAUSSAY, inspectrice,

1-3. Médiation et conciliation :

Mme Valérie VERDOUX, administratrice des finances publiques adjointe, conciliatrice ,
Mme Naïma NANCY, inspectrice principale, conciliatrice fiscale adjointe,
M. Dominique BRACCIANO, inspecteur divisionnaire, conciliateur fiscal adjoint,
Mme Laurence MAURAY, inspectrice divisionnaire, conciliatrice fiscale adjointe et
médiateur référent,

Article 5 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Directeur régional des finances publiques de la Martinique ,



Rodolph SAUVONNET

L'administrateur général des finances publiques